

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2012**

**COMPTE-RENDU**

**DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

**MAINTIEN DU COMMISSARIAT DE POLICE**

Comme cela est déjà arrivé en 1998, 2002 et 2003, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un vœu pour le maintien du Commissariat de Police dans notre ville.

Il est demandé instamment au Ministre de l'Intérieur le maintien du Commissariat de Police, l'extension de son périmètre d'intervention aux communes de Villefranche-sur-Cher, Pruniers-en-Sologne et Villeherviers,

**Adopté à l'unanimité.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES : TRANSFERT DE COMPETENCES, PROPOSITION DE DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ADOPTION DES STATUTS MODIFIES**

Le rapport, les statuts modifiés et les plans des voies sont joints à la présente convocation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de l'ensemble de ces nouvelles compétences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, d'approuver la liste des voies définies d'intérêt communautaire telle qu'annexée à la présente délibération, d'approuver cette définition d'intérêt communautaire pour les compétences ainsi transférées, d'approuver la modification de l'article 5 et la refonte des statuts annexés à la présente délibération, de notifier la présente délibération au Président de l'EPCI, de demander à Monsieur le Préfet, de bien vouloir prendre en compte cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et d'arrêter les nouveaux statuts, d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à exécuter la présente délibération et signer tous documents y afférents.

**Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS)**

**DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAI ET DU MONESTOIS POUR LA REALISATION DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DES MEDECINS**

Les travaux de réalisation de la Maison Pluridisciplinaire par transformation des bureaux des anciens Services Techniques sont estimés à 370 000 € T.T.C., soit environ 310 000 € H.T. Une participation est demandée à la Communauté de Communes du Romorantinais en raison de l'intérêt que cette création présente pour l'ensemble des communes proches.

**Voté à la majorité (1 abstention : M. DUJARDIN et 1 contre : M. GABILLAS)**

**ZAC DE LA GRANGE II : VALIDATION DU CRACL – BILAN 2011 ET PREVISIONS 2012 – AVENANT N° 7 A LA CONVENTION DE CONCESSION – AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE**

3 Vals Aménagement a fait parvenir le compte-rendu annuel 2011 de l'extension de la ZAC de la Grange II, accompagné du bilan prévisionnel 2012 qui, du fait de son approbation deviendrait contractuel. Ces documents sont joints à la présente convocation.

L'avenant n° 7 à la convention de concession modifie la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2020 et le régime fiscal des participations, adapte la rémunération de l'aménageur (forfait à 15 000 euros HT annuels à partir de 2017 au lieu de 20 000 euros HT) et actualise le bilan prévisionnel à 5 802 216 euros HT (au lieu de 5 682 559 euros HT).

L'avenant n° 5 à la convention d'avance de trésorerie reporte la date de remboursement à la ville au plus tard le 31 décembre 2020 et de manière anticipée en cas de vente importante d'une partie des terrains.

**Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS)**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES PAPILLONS**

Un terrain de 2 255 m<sup>2</sup>, cadastré section BW n° 82, peut être acquis pour la somme de 4 510 €. Il vient compléter ceux déjà achetés lors de notre précédente réunion. Le plan parcellaire est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLOGNE INTER CE**

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Sologne Inter CE pour des travaux indispensables dans ses locaux.

**Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)**

**REMISE GRACIEUSE DE PENALITE CONCERNANT UNE TAXE D'URBANISME**

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité à M. PETITJEAN Yervant – N° P.C. : 19411R0068, pour la somme de 13,68 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Tableau des effectifs : Adopté à l'unanimité.**

**Médiathèque – Rémunération d'intervenants : Adopté à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Sénateur-Maire propose, en application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'examiner une question non inscrite à l'ordre du jour et demande si le Conseil Municipal accepte de se prononcer.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **INQUIETUDE FACE A LA NOUVELLE EXPERIMENTATION MISE EN PLACE PAR LA POSTE AU CENTRE DU COURRIER**

Nous venons d'apprendre que la Poste vient de décider la mise en place d'une « expérimentation » au centre du courrier et ce, à compter du 20 novembre prochain. Il s'agit, dans les faits, de supprimer 3 tournées colis, soit en terme d'effectif 5 postes de travail.

Il est demandé que les mesures envisagées lors de l'expérimentation soient revues.

**Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).**